Image not found or type unknown

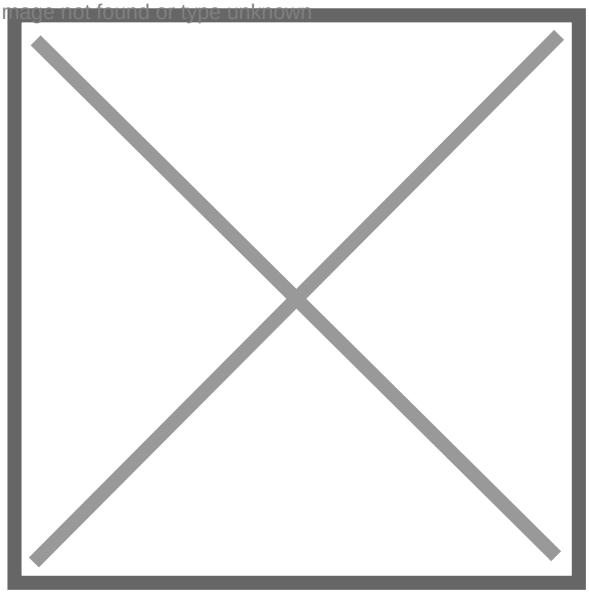

Refus de couverture responsabilité civile

Par **NicoB93**, le **05/01/2013** à **09:43**

Bonjour,
Mes enfants ont endommagé le véhicule de mon beau frère stationné dans l'allée de notre garage.
La peinture est rayée et il y a des bosses causées par le ballon.
Nous avons donc établi un constat amiable pour faire fonctionner ma couverture responsabilité civile.
Mon assurance refuse de prendre en charge les frais de la réparation en indiquant qu'ils ne prennent pas en charge les dommages causés à un membre de la famille.
L'assurance adverse m'a donc adressé un courrier méchant pour me demander de payer la réparation.
Que puis-je faire?
Quels sont mes recours?
Je suis assez surpris de constater que ma couverture responsabilité civile ne couvre pas ce type de dommage. En effet, nous sommes très régulièrement en famille et en considérant cette position de l'assurance, nous ne sommes donc pas couverts pour les éventuels dommages qui pourraient survenir lors de ces occasions.
La somme demandée (environ 1600€) représente une grosse somme d'argent par rapport à nos revenus, j'espère vraiment réussir à obtenir la prise en charge par mon assurance.
Merci par avance pour vos conseils et votre aide.
Bien cordialement,
Nicolas

Par **aie mac**, le **11/01/2013** à **15:27**

bonjour

[citation]Que puis-je faire?
Quels sont mes recours? [/citation]

(re)lire votre contrat pour vérifier le libellé de la garantie RC, en particulier celui des exclusions.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés